

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA MILESSÉ**

**Séance du 21 septembre 2022**

\* \* \*

Date de la convocation : **12 septembre 2022**  
Nombre de membres en exercice : **21**  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201987-20220921-2022-09-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un septembre, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORIOT, Maire.

Présents : 12

Messieurs AUGEREAU - BERTOLINO - CATANZARO - FRERE - HAMEL - LORIOT - PLOT.  
Mesdames BUROT - LE BRAS - MARC - MONTIGNY-FRAPY - PLOT.

Absents excusés avec pouvoir : 6

Mme BOUHOURS donne pouvoir à M FRÉRE  
Mme SALE donne pouvoir à Mme MARC  
Mme BIZERAY donne pouvoir à Mme LE BRAS  
Mme LOISEAU donne pouvoir à M. HAMEL  
M. FLASQUIN donne pouvoir à Mme BUROT  
M. LUDOVIC donne pouvoir à M. CHARBONNIER

Absente excusée : 1

Mme HUET

Absents : 2

Mrs CHARBONNIER - CHOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur CATANZARO a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION : 2022-09-D03 : Concessions cimetière - Tarifs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de concessions du cimetière n'ont pas évolués depuis 2013. Avec les différents travaux réalisés dans le cimetière notamment ceux de reprise de concession, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur de nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire propose également de réduire les durées de concession à 15 ans et 30 ans, ceci permettant un meilleur entretien des concessions.

Monsieur Le Maire donne le prix actuel des concessions :

**Concession (terrain de 2 m<sup>2</sup>)**

Durée 50 ans : 150 €

**Columbarium**

Durée 15 ans : 240 €

Durée 30 ans : 420 €

Durée 50 ans : 840 €

**Cavernes**

Durée 15 ans : 240 €

Durée 30 ans : 420 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- Décide de réduire la durée de concession (terrain de 2 m<sup>2</sup>) de 50 ans à 30 ans et de supprimer la durée de 50 ans pour le columbarium,

- Décide de retenir les tarifs cimetière ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à savoir :

**Concession (terrain de 2 m<sup>2</sup>)**

Durée 30 ans : 180 €

**Columbarium**

Durée 15 ans : 300 €

Durée 30 ans : 500 €

**Cavernes**

Durée 15 ans : 300 €

Durée 30 ans : 500 €

Et ont signé les membres présents,  
Pour Copie Conforme,  
Le Maire, Claude LORIOT



Je soussigné,

Claude LORIOT, maire,

certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, du fait :

- de sa publication le 22 septembre 2022

- de sa transmission au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité le 22 septembre 2022

Le Maire, Claude LORIOT

